27me Année N° 6675 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Jeudi 8 Février 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoire (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 13

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 7 FÉVRIER 1883

PLUS DE PROSCRITS !

Le Sénat poursuit avec une implacable impassibilité ses projets de résistance.

Rien ne l'émeut.

Les journaux ministériels le menacent d'une prompte disparition ; il dédaigne les menaces des officieux.

D'autres essayent de le corrompre ; il méprise les tentatives de corruption.

Et, comme pour mieux affirmer qu'il veut que les Princes restent avec leurs grades, avec leurs droits civils et politiques, la commission a élu rapporteur M. Allou, qui a tout particulièrement poussé à la résistance, et fait des Princes un éloquent éloge.

Le Sénat exige que les trois mots inscrits au frontispice de notre Constitution : « *Liberté, Egalité, Fraternité* », répondent à une réalité.

La Liberté, il la veut — dans cette circonstance — pour tous les citoyens sans distiction d'origine.

L'Egalité, il l'applique aux princes comme aux autres citoyens. Il n'entend pas que dans notre démocratie, les glorieux vainqueurs d'Abd-el-Kader et de Mogador aient moins de droit que les coupables organisateurs du mouvement insurrectionnel de 1871 — rendus à la France par les lois d'amnistie.

Si la Fraternité ne se décrète pas comme l'Egalité et la Liberté, le Sénat tente de faire disparaître les causes de haine, de dissension, de discorde que la Chambre des députés sème avec une dangereuse profusion.

La presse étrangère est unanime à louer l'attitude du Sénat.

Nous sommes de ceux qui invoquent rarement l'opinion des journaux étrangers. Nous avons trop le sentiment de notre honneur national pour imiter les radicaux qui — pendant le Seize-Mai — représentaient le triomphe des candidats conservateurs comme le signal d'une invasion nouvelle.

C'était lâche, mentiur et malhonnête !

Mais, dans une question comme celle-ci, lorsqu'il s'agit d'une loi qui vise des Princes alliés à toutes les familles régnantes, il n'est pas inutile de savoir ce qu'on pense de l'autre côté des frontières.

Les Etats qui nous environnent sont indifférents ou ennemis. Il ne serait pas sage d'augmenter cette indifférence et cette hostilité. La France n'est pas assez forte pour cela.

Elle ne devrait braver l'opinion de l'Europe que si le soin de son honneur le commandait impérieusement.

Ici, le soin de son honneur commande qu'elle se montre libérale. Le Sénat seul l'a compris. Voilà pourquoi nous soutenons le Sénat.

Le Gouvernement a décidé ce matin qu'il lutterait contre la liberté.

Il ne proposera aucune transaction. Il lui faut le projet Fabre intégralement voté. Il veut tout ou rien.

Il n'aura rien.

Nous préférons que les situations soient ainsi nettement dessinées. L'opinion publique comprend mal les concessions réciproques, les projets qui, sous des apparences modérées, font le jeu des révolutionnaires.

Il vaut mieux que, si les évènements l'y conduisent, elle ait à juger entre les oppresseurs et les opprimés, les proscripteurs et les proscrits, les jacobins et les libéraux.

Pierre Salvat.

UNE LETTRE DE M. DE MARCÈRE

L'*Echo du Nord* reçoit communication de la lettre suivante que M. de Marcère a adressée à un de ses amis du Nord, après le vote de la loi de proscription :

« Non, mon cher ami, je n'ai pas redouté, en prenant l'attitude que j'ai gardée dans l'affaire des princes, de passer pour un partisan avoué ou bontenx d'une restauration monarchique. Je ne suis pas accessible à ces timidités.

» Lorsque je suis entré dans la vie publique, j'ai embrassé hautement la cause de la République. Cette cause je l'ai servie et j'y suis fidèle. J'ai la conviction que je la sers encore aujourd'hui, en défendant les principes qui font sa grandeur et sa force.

» L'œuvre de concorde que je poursuis n'est pas inconciliable avec l'œuvre de progrès dans le sens démocratique. Ces deux œuvres sont, toutes les deux, également nécessaires, et j'ajoute que l'une ne peut se faire sans l'autre.

» C'est même ce qui condamne la politique d'exclusivisme et d'ostracisme annoncée par les orateurs qui ont défendu la proposition de loi à la tribune, politique qui atteint non seulement les princes, que tout le monde s'est accordé à reconnaître comme peu dangereux, mais qui tend à écarter du gouvernement une fraction notable de nos concitoyens dont les intérêts, les croyances, les sentiments de tout ordre, dans les limites de la Constitution, ont droit à la même garantie, à la même liberté, au même respect, que les intérêts, les croyances, les sentiments de ceux qui affichent la prétention d'être les seuls organes de la République française.

» On méconnaît étrangement aujourd'hui ce qui fait la supériorité et l'excellence de la République, en invoquant, pour justifier ce qu'on lui fait faire, les exemples de proscription et de lois d'exception pris dans les régimes passés, comme si ces mesures les avaient sauvés.

» Si, du moins, le gouvernement avait signalé à notre vigilance un danger, on aurait pu obtenir des amis de la liberté un vote ; et j'aurais été le premier à lui fournir les armes qu'il aurait demandées comme lui étant nécessaires.

» Mais tous, ministres, auteurs de propositions, orateurs, s'accordent à affirmer qu'aucun péril n'est à redouter.

» Et, en effet, aucun acte de rébellion, si ce n'est le fait actuellement déféré aux tribunaux, ni même de contradiction aux institutions n'est imputé à ceux des princes qui habitent la France. Peut on vraiment concevoir des craintes sérieuses au sujet de la République, qui a subi les assauts du 24 et du 16 mai, tandis qu'aujourd'hui elle est placée sous la protection d'hommes dévoués qui occupent toutes les avenues du Pouvoir et le Pouvoir lui-même, et lorsque la volonté de la nation s'élève comme une infranchissable barrière contre tous les fauteurs de révolution nouvelle ?

» Cette volonté de la nation, elle s'appelle d'un autre nom : l'opinion publique. L'opinion publique est la meilleure, elle est la seule force des gouvernements.

» Il faut la gagner et travailler incessamment à la retenir, en inspirant au pays le sentiment de sécurité, de confiance, d'estime et de légitime orgueil national dont tout gouvernement a besoin.

» Ce sont là les vrais titres de la République, ceux que, pour mon compte, je réclame pour elle. Et c'est pour cela que je n'ai pu m'associer à une mesure que j'ai considérée comme anti libérale, inutile et peu digne de la grande nation dont nous sommes les représentants.

» Recevez, etc.

» De Marcère. »

L'EXPULSION DES PRINCES

PAR DÉCRET

Le *Gaulois* publie sur les projets du Gouvernement les renseignements qui suivent :

« Lundi, à peine la commission du Sénat était nommée, celui qui y représente seul le parti de la proscription, M. Testelin, se rendit à la Chambre et là il entra en conférence avec les partisans les plus militants de la loi Fabre.

» On tomba aisément d'accord que la majorité qui venait de se dessiner au Luxembourg était trop nette, trop ferme, trop accentuée et trop nombreuse pour que l'on pût tenter de l'entamer par des démarches bien senties. Quelques voix que l'on parviendrait peut être à détacher ne changeraient pas la situation.

» Donc le vin est tiré, il faut le boire. La loi sera repoussée au Sénat. On ne passera pas même à la discussion des délicieux articles du doux projet Fabre

» Tablons là dessus.

» Le plan de campagne dont M. Jules Ferry est le digne auteur et que nous allons exposer ici, a précisément pour point de départ le rejet de la proposition Fabre par le Sénat.

∴

» On procédera par voie de décret, contre les Princes, exactement comme après le rejet de l'article 7, on procéda contre les congrégations religieuses.

» Au nom de la sûreté publique, s'appuyant sur les *lois existantes*, M. Jules Ferry, qui n'a décidément que ce tour-là dans son sac, M. Jules Ferry, chef du cabinet vigoureux qui succédera à l'ombre de ministère actuellement au pouvoir, se chargé d'expulser le prince Napoléon, le comte de Paris, le duc de Nemours, le duc d'Aumale, le prince de Joinville, le duc de Chartres, etc.

» Seules, les Princesses pourraient rester en France, si bon leur semble. Tolérées comme inoffensives. *De minimis non curat...* Jules Ferry. Traitées comme les congrégations de femmes.

∴

» M. Jules Ferry, le grand meneur de cette grande politique, a fait un calcul bien simple : les 350 qui ont voté le projet Fabre à la Chambre lui formeront une majorité de 350 voix, décidée à soutenir *per fas et nefas* le ministère qui aura purgé la république des Princes dont elle est infectée.

» Cette majorité de 350 voix, assurée de prévaloir, en tout état de cause, contre les 280 voix au grand maximum que peut représenter une coalition des droites, de l'extrême-gauche, du groupe de la Forge, des débris du centre gauche et des indépendants, il s'agit d'en faire les Mamelucks du cabinet Ferry et c'est aisé, à condition de marcher d'accord avec l'Elysée.

» Or, M. Jules Ferry se croit sûr, à présent, de M. Grévy — malgré le goût personnel de celui-ci pour M. de Freycinet — et même de M. Wilson, gendre et maire du palais.

» Il a vu le chef de l'Etat, il a vu M. Wilson.

» Quel est le souci généreux qui embrase le président de la République ? — Finir le plus tranquillement possible les vingt-deux mois environ restant à courir de son bail à l'Elysée.

» Le grand meneur n'a pas eu de peine à lui faire comprendre que le soin de son repos lui conseillait d'éviter la dissolution comme la peste et d'éluder les conséquences du rejet par le Sénat de la loi Fabre, en recourant à l'action énergique recommandée par le plan Ferry.

∴

» M. Jules Ferry a son ministère tout prêt.

» Si, comme on le pense, le rapport de M. Allou, au nom de la commission des princes devant être déposé jeudi sur le bureau du Sénat, la discussion est close samedi par l'enterrement de la loi Fabre, à 27 ou 28 voix de majorité, M. Ferry entend que dimanche matin, lundi au plus tard la démission de tout le cabinet Falliéres soit à l'*Officiel* et, dans le même numéro, la nomination de son cabinet à lui, qui débutera par un décret de proscription.

» Un cabinet entièrement neuf lui a paru de rigueur et il est parvenu à rallier à son sentiment M. Grévy qui aurait voulu conserver M. de Mahy, et l'inévitable, l'insubmersible Cochery.

» Mais M. Jules Ferry s'est montré intraitable.

» Il exige que M. Cochery lui-même disparaisse, et du cabinet Fallières il ne gardera qu'un membre : M. Thibaudin Comagny, estimant que ce général est le seul mortel pourvu des étoiles de divisionnaire qui soit capable de se prêter à l'expropriation illégale des grades des Princes d'Orléans.

» Plus tard, on verra rejeter M. Comagny. Mais on a besoin de lui pour l'exécution des décrets.

» M. Ferry rêve d'arriver, avec la complicité des 350 votants du projet Fabre, à présider un long ministère qui durerait autant que la législature.

» Il est question, pour les affaires étrangères, de M. Legrand, ancien député, ministre à La Haye, et naguère rapporteur du budget des affaires étrangères.

» Pour les finances, on pensait à M. Adain-Targé. Mais, celui ci est tout au chagrin qui vient de le frapper ; il a perdu sa fille et est parti pour l'Italie. L'on ne pense pas pouvoir le tenter beaucoup par la perspective d'entrer en lutte avec une situation budgetaire dont les probabilités, au train dont marche la diminution des revenus indirects, doivent se chiffrer par 80 à 100 millions de déficit.

» Nous sommes au mois de février, le temps marche et le budget n'est pas déposé encore !...

» On paraît croire à M. Raynal pour les travaux publics.

» Le successeur de M. Cochery ne serait autre que le rapporteur du dernier budget des postes et télégraphes.

« M. Martin-Feuillée et deux autres membres de la gauche républicaine feraient encore partie de ce ministère d'action — et de durée, si M. Jules Ferry est bon prophète.

» Et peut-être l'est-il. Avec l'avachissement qui règne, et l'hésitation des honnêtes gens, vainement sollicités à la résistance ouverte par les abominations dont ils sont témoins ou victimes, tout est possible aux hommes sans scrupules qu'aucun principe ne gêne, qui ne reculent devant aucune violence, et qui savent s'assurer un nombre suffisant de complices.

» Pour M. Fallières, qui aurait pu gêner, son indisposition est venue fort à point en aide à l'intrigue Ferry. On le fait plus malade qu'il n'est, et on s'en débarrasse en l'envoyant coucher comme Bazile dans le *Barbier : Presto al' letto*

∴

» Là dessus, réveil de M. Falliéres, qui ne veut pas qu'on le joue.

» Il s'aperçoit aujourd'hui que la prétendue alliance de M. Jules Ferry avec lui était un leurre, et que son soi-disant associé qui dirige les affaires dans la coulisse, ayant repris la suite du pouvoir occulte de M. Gambetta depuis la maladie de M. Duclerc, distribue les portefeuilles comme si lui, Fallières, n'existait plus.

» Mais Fallières se régimbe, et, pas plus tard qu'hier, il a rompu le pacte qui le liait à M. Ferry — sans lier M. Ferry.

» Depuis deux jours, du reste, le futur président du conseil ne s'est plus présenté à la place Beauvau, et s'il s'y présente, il trouvera, paraît-il, visage de bois.

» S. Loustalot. »

OPINION DE VICTOR HUGO

SUR LES LOIS DE PROSCRIPTION ET SUR L'EXIL DES PRINCES

Au moment où se discutent des projets de loi d'exil, il nous paraît intéressant de reproduire, d'après le *Moniteur* du temps (14 juin 1847), le discours prononcé par Victor Hugo à la Chambre des pairs, à propos de pétitions demandant la rentrée en France du roi Jérôme Bonaparte. Ce discours, sous une forme très brève, résume les divers arguments qu'on peut invoquer *pour* ou *contre* cette grave question :

« Messieurs les pairs, en présence d'une pétition comme celle-ci, je le déclare sans hésiter, je suis du parti des exilés et des proscrits.

» Je crois servir mon pays, en lui conseillant de prendre une noble initiative, d'oser faire ce qu'aucun gouvernement, j'en conviens, n'aurait fait avant l'époque où nous sommes, d'oser en un mot, être magnanime et intelligent. Je lui fais cet honneur de le croire assez fort pour cela. D'ailleurs, laisser rentrer en France des Princes bannis, ce serait de la grandeur et, depuis quand cesse-t-on d'être assez fort parce qu'on est grand ? Oui, messieurs, je le dis hautement, dût la candeur de mes paroles faire sourire ceux qui ne reconnaissent dans les choses humaines que ce qu'ils appellent la nécessité politique et la raison d'Etat ; à mon sens, l'honneur du gouvernement de Juillet, le triomphe de la civilisation, la couronne de nos trente-deux années de paix, ce serait de rappeler purement et simplement dans leur pays, qui est le nôtre, tous ces innocents illustres, dont l'exil fait des prétendants et dont l'air de la patrie ferait des citoyens (*Très bien ! très bien !*)

« Messieurs, sans même invoquer, ici, comme l'a fait si dignement le noble prince de la Moskowa, toutes les considérations spéciales qui se rattache au passé militaire, si national et si brillant du roi Jérôme, le frère d'armes de beaucoup d'entre vous, soldat après le 18 brumaire, général à Waterloo, roi dans l'intervalle, sans même invoquer toutes ces considérations pourtant si décisives, ce n'est pas dans un temps comme le nôtre, qu'il peut être bon de maintenir les proscriptions et d'associer indéfiniment la loi aux violences du sort et aux réactions de la destinée. Ne l'oublions pas, car de tels évenements sont de hautes leçons, en fait d'élévation comme en fait d'abaissement, notre époque a vu tous les spectacles que la fortune peut donner aux hommes. Tout peut arriver car tout est arrivé. Il semble, permettez-moi cette figure, que la Destinée, sans être la Justice, ait une balance comme elle ; un plateau monte, l'autre descend.

» Tandis qu'un sous-lieutenant d'artillerie devenait empereur des Français, le premier prince du sang de France devenait professeur de mathématiques. Cet auguste professeur est, aujourd'hui, le plus éminent des rois de l'Europe. Messieurs, au moment de statuer sur cette pétition, ayez ces profondes oscillations des existences royales présentes à l'esprit. (Adhésion.) Non, ce n'est pas après tant de révolutions et de vicissitudes qu'il peut être impolitique de donner solennellement l'exemple du saint respect de l'adversité.

» Heureuse la dynastie dont on pourra dire : elle n'a exilé personne ; elle n'a proscrit personne ! Elle a trouvé les portes de la France fermées à des Français, elle les a ouvertes, et elle a dit : Entrez. Messieurs, ces questions éclairent le côté noble et pur de l'humanité. Depuis quinze ans, on a traité avec quelque dédain et quelque ironie tout cet ordre de sentiments ; on a ridiculisé l'enthousiasme. Poésie, disait-on. On a ainsi diminué dans le cœur l'éternelle notion du vrai, du juste et du beau, et l'on a fait prévaloir les considérations d'utilité et de profit ; les hommes d'affaires, les intérêts matériels, vous savez, messieurs, où cela nous a conduits. (*Mouvement*). Quant à moi, en voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses (*Mouvement prolongé*), en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé et je suis, par moments, tenté de dire à la Chambre, à la presse, à la France entière : « Tenez, parlons un peu de l'Empereur, cela nous fera du bien ! (*Vive et profonde adhésion*)...

J'aborde, maintenant, le côté purement politique de la question. J'entends dire : Prenez garde, on ne provoque pas légèrement l'abrogation d'une loi de bannissement politique : il peut y avoir danger. Quel danger ? Quoi ? Des menées, des intrigues, des complots de salon ? Y a-t-il là un sérieux péril ? Non, messieurs. C'est peu de chose qu'un prétendant en présence d'une nation libre qui travaille et qui pense. Rappelez-vous l'avortement de Strasbourg suivi de l'avortement de Boulogne. C'est du côté des masses qu'est le danger, et non du côté des princes. Les lois de bannissement, le jour où elles ne sont plus nécessaires, ne sont pas seulement illibérales et iniques, elles sont maladroites. L'exil est une désignation à la couronne, les exilés sont des *en-cas* (*Mouvement*).

» Tout au contraire, rendre à ces princes bannis, sur leur demande, leur droit de cité, c'est leur ôter toute importance, c'est leur déclarer qu'on ne les craint pas, c'est leur démontrer par le fait que leur temps est fini. Replacez-les donc dans la loi commune ; laissez-les, puisqu'ils vous le demandent, laissez-les rentrer en France comme de simples et de nobles Français qu'ils sont, et vous ne serez pas seulement justes, vous serez habiles.

» Quand j'apporte au roi Jérôme Napoléon exilé mon faible appui, ce ne sont pas seulement toutes les convictions de mon âme, ce sont tous les souvenirs de mon enfance qui me sollicitent et il me semble que c'est mon père, vieux soldat de l'Empire, qui m'ordonne de me lever et de parler. (*Sensation*). Aussi, je vous parle, messieurs les pairs, comme on parle quand on accomplit un devoir et je vais vous dire, en terminant, toute ma pensée sur l'odieuse iniquité de cette loi dont je provoque l'abrogation. (*Marques d'attention*). Messieurs les pairs, cet article d'une loi française, qui bannit à perpétuité du sol français la famille de Napoléon, me fait éprouver je ne sais quoi d'inouï et d'inexprimable.

» Tenez, pour faire comprendre ma pensée, je vais faire une supposition presque impossible. Certes l'histoire des quinze premières années de ce siècle, cette histoire que vous avez faites, vous, généraux, vétérans illustres devant qui je m'incline et qui m'écoutez dans cette enceinte. (*Mouvement.*) Cette histoire, dis-je, est connue du monde entier et il n'est peut être pas, dans les pays les plus lointains, un être humain qui n'en ait entendu parler.

» On trouvé, en Chine, dans une pagode, le buste de Napoléon parmi les figures des Dieux ! Eh bien ! je suppose qu'il existe dans un coin quelconque de l'univers un homme qui ne sache rien de notre histoire et qui n'ait jamais entendu prononcer le nom de l'Empereur ; je suppose que cet homme vienne en France et qu'il lise le texte de loi qui dit : « La famille de Napoléon est bannie à perpétuité du territoire français. » Savez-vous ce qui se passerait dans l'esprit de cet étranger ? En présence d'une peine si terrible, il se demanderait ce que pouvait être ce Napoléon, il se dirait qu'à coup sûr, c'était un grand criminel ! Il se demanderait, cet étranger, par quels

---

FEUILLETON DU 8 FÉVRIER — 29 —

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

XVII

Les serins hollandais

(SUITE)

Puis Christophorine répondit :

— S'il n'était question que de nous, je dirais : ne vend pas les serins. Dans huit jours, dans quinze au plus, mon travail va reprendre, et, quant à toi, tu peux en trouver d'un jour à l'autre. Une semaine de gêne est bien vite passée et nous sommes accoutumés à ça. Mais Fernande se tourmente. Elle a peur de nous être à charge. Si elle pouvait rencontrer une bonne place, ce ne serait que demi-mal. Alors elle nous quitterait pour être plus heureuse, et j'aurais moins de regret de la voir partir. Mais ce n'est pas ça du tout. Elle n'a rien en perspective, et d'un autre côté, elle souffre beaucoup sans rien dire d'une situation que nous ne pouvons pas lui cacher. Il n'y a qu'un moyen de tout concilier ; vendons les serins ! Oui, ajouta Christophorine avec une résolution désespérée : vendons les serins, c'est décidé !

Fernande n'écouta plus et rentra doucement dans sa chambre.

Le lendemain, sa détermination était arrêtée.

Dès le matin, elle sortit pour aller voir les hommes d'affaires.

La vente de son mobilier, dont elle espérait, tous frais payés, tirer quelque chose, lui eût peut-être permis de ne pas se séparer de ses chers amis. Mais des formalités et des délais étaient encore nécessaires.

Alors Fernande envoya les trois quarts de ses petites économies à M. et Mme Carisset, avec ces mots :

« Chers amis,

» Ne vendez pas vos serins hollandais, ne faites pas pour moi ce sacrifice qui vous serait pénible.

» Permettez-moi de partager avec vous ce qui me reste de ce que j'ai gagné auprès de vous et grâce à vous.

» Je vous quitte pour chercher une place. Rester eût été abuser de vos bontés.

» A vous de cœur, et à toujours.

» Fernande. »

La jeune fille tâcha immédiatement de trouver du travail et, en attendant elle retourna dans le modeste hôtel meublé où elle avait déjà logé après sa captivité chez les fraudeurs.

Plusieurs jours s'écoulèrent en tentatives infructueuses.

La jeune fille allait dans les magasins, dans les ateliers, mais partout on n'avait besoin de personne.

Ses faibles ressources étaient bien près de s'épuiser et Fernande commençait à être découragée, lorsqu'un jour, dans une boutique de mercerie où elle s'était présentée, elle aperçut la marquise d'Amblemont faisant des emplettes.

Elles se regardèrent, elles reconnurent toutes deux en se trouvant en présence, une émotion profonde.

La jeune fille allait s'éloigner timidement, quand la marquise s'écria :

— Mademoiselle Fernande !

Fernande eut un sourire triste.

— Oh ! dit-elle, je vous avais bien reconnue, madame. Mais j'hésitais, je n'osais...

La marquise, qui n'avait cessé de l'examiner, laissa éclater sa surprise et ses pensées par cette brusque interrogation :

— Eh bien ! et vos trois cents mille francs ?

— Je n'ai rien touché, madame, répondit Fernande avec simplicité, sans que ces mots renfermassent une accusation ou un reproche.

La marquise écarta d'un geste les commis et les demoiselles de magasins qui étalaient devant elle des marchandises. Puis elle saisit Fernande par la main pour l'emmener.

Mais le patron s'interposa.

— Mademoiselle me demandait si je pouvais l'occuper, dit-il en désignant Fernande, et j'ai eu le regret de lui répondre que mon personnel est au grand complet. Mais, du moment que mademoiselle est connue et recommandée de madame la marquise, il me serait peut être possible...

— Une autre fois, interrompit Mme d'Amblemont, une autre fois je reviendrai faire mes achats.

Elle sortit et fit monter Fernande dans sa voiture.

— Rien touché ! continua-t-elle. Et vous manquez de tout ! Et vous courez les boutiques pour vous placer ! Mais pourquoi n'en ai-je rien su ? Avez-vous donc oublié que j'étais la meilleure amie de votre mère ? Hélas ! C'est vrai .. Vous ne pouviez ni me voir ni m'écrire. On vous avait imposé quelque chose chez moi, je m'en suis bien douté. Ah ! j'en ai assez souffert ! Mais vous êtes malheureuse, et je le déchire ce mystère, je n'en veux plus, du moins en ce qui me concerne. Tant pis pour ceux qui ne seront pas contents ! Votre mère voulait pourvoir à votre avenir. C'est sacré, cela. On l'en a empêchée. Nous verrons si on m'en empêchera. Je vous tiens, je vous emmène et je vous garde. Ah ! on vous a dépouillée !... C'est étrange, j'en avais comme un pressentiment, malgré les beaux raisonnements de Broussonnel, qui m'affirmait... Il n'est guère perspicace pour un notaire ! Mais expliquez-moi donc comment, malgré la volonté formelle de votre mère, vous avez été frustrée...

— Oh ! je n'accuse personne, madame.

— Je le veux bien, n'accusons personne. Vous êtes la douceur même, mademoiselle. Moi non plus, je ne suis pas méchante. Embrassez-moi. Oh ! comme elle est changée, depuis que je ne l'ai vue ! Pauvre chère enfant !... On la tue à petit feu... comme sa mère. Allons, souriez un peu. Vous êtes bien maigrie, chère petite, mais jolie encore, belle toujours. Je veux savoir ce qui est arrivé. J'y ai droit, entendez-vous bien ? Je suis la mandataire de votre mère.

— Voici la vérité, madame : quelques mots non signés, remplaçant la traite que vous m'aviez annoncée, m'ont prévenue que je suis d'âge à me suffire, et qu'un chef de famille ne doit pas tolérer un détournement commis au préjudice d'héritiers légitimes.

— Un détournement !... Vous avez dit : un détournement ?

— C'est le mot dont on s'est servi, madame. La libéralité de ma mère envers moi eût dépouillé, m'a-t-on écrit, des héritiers légitimes.

La marquise, fort agitée, interrompit Fernande et leva les yeux au ciel.

— Je vous prends à témoin, Mon Dieu ! s'écria-t-elle. Vous ne connaissez jamais doute que je me trouverais un jour mêlée à des affaires pareilles ? Bon ! voilà que je déraisonne, à présent ! Dieu connaît toute chose, et s'il me lance comme un paquet de ouate au milieu de ces complications, c'est pour amortir le choc et sauver une victime. Votre mère, chère enfant, désirait vous faire une donation. On affirme que c'eût été un détournement. Le mot paraît dur, mais je ne perdrai pas mon temps à débarbouiller qui a tort ou raison. Une seule chose me frappe, c'est que vous êtes la fille de ma meilleure amie et que vous avez besoin d'appui. Je serai le vôtre. Vous habiterez chez moi. Cela vous convient ?

— Oh ! madame ?

— C'est entendu. Et nous causerons de votre mère, chère Fernande. Je suis toute bouleversée... et bien contente de vous avoir retrouvée, mon enfant. Mais... où donc mon cocher nous mène-t-il ? Vous rappelez-vous si je lui ai donné des ordres ? Je crois qu'il rentre à l'hôtel.

La marquise tira le cordon d'arrêt.

— Madame, dit Fernande timidement, oserai-je vous adresser une prière ?

La marquise se mit à sourire.

— Votre toilette ! dit elle. Je comprends. Nous allons nous en occuper, chère enfant. J'ai tout mon temps à moi. J'étais sortie pour des emplettes.

— Ce n'est pas cela, reprit Fernande. Permettez-moi de vous parler à cœur ouvert. Des amis se sont intéressés à moi, m'ont accueillie, rendu des services. Je serais bien heureuse de leur annoncer que j'ai rencontré un appui, une protectrice...

La marquise l'embrassa de nouveau avec effusion.

— C'est une excellente pensée, mon enfant lui dit-elle. Vous avez bon cœur. Oh ! je m'en étais bien aperçue pendant la nuit mystérieuse où nous avons fait connaissance, mais je suis bien aise de voir que je ne m'étais pas trompée.

Vingt minutes après, Fernande et Christophorine étaient dans les bras l'une de l'autre.

— Et les serins ne sont pas vendus ! pensa avec joie Fernande en écoutant leur ramage.

En peu de mots elle raconta ce qui lui était arrivé.

— Je regrette moins votre départ puisque vous allez être tranquille et heureuse, dit ensuite la femme du peintre. Quant à nous, tout va bien : mon mari travaille au dehors, moi j'ai de l'ouvrage à la maison, et nous sommes sortis d'embarras.

Elles échangèrent rapidement quelques mots, quelques souvenirs du temps passé ensemble. Puis Fernande serra les mains de son amie et abrégea sa visite, car la marquise avait voulu l'accompagner et l'attendait dans sa voiture.

— Et comment s'appelle-t-elle, votre marquise ? avait demandé Christophorine pendant leur courte entrevue.

— Je ne sais pas, avait répondu Fernande.

Et c'était vrai.

Ce nom, enveloppé d'abord de voiles impénétrables, mais que la marquise ne voulait plus permettre de cacher maintenant, n'avait pas encore été révélé à Fernande.

La jeune fille demeura donc toute surprise et toute troublée, lorsqu'au moment de se mettre à table avec la marquise, Lucien d'Amblemont entra.

— Lui ! murmura-t-elle... C'est son fils !

Quant à Lucien, dès qu'il aperçut Fernande, il s'élança vers elle avec un visage tout rayonnant de joie. Puis une pensée, rapide comme l'éclair, l'arrêta en chemin, et il se mit à écouter le petit discours de présentation que fit Mme la marquise.

A suivre